

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Val-Alain, dûment convoquée et tenue le 27 décembre 2018, à 19 h 30, à la salle municipale située au 1245, rang 2, Val-Alain.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Daniel Turcotte, maire

Mme Pauline Dubois, conseillère siège n° 1

Mme Manon Olivier, conseillère siège n° 2

M. André Samson, conseiller siège n° 3

Mme Marie-Ève Marcotte-Bussières, conseillère siège n° 4

M. Alexandre Thomassin, conseiller siège n° 6

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Isabelle Laroche, conseillère siège n° 5

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Daniel Turcotte adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-307

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2019;
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-308 3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour l'année 2019 sont prévues comme suit :

Revenus

Revenus de fonctionnement..... 1,752,584\$

Dépenses

Administration générale..... 323,851\$

Sécurité publique..... 222,619\$

Réseau routier..... 378,699\$

Hygiène du milieu..... 169,091\$

Aménagement, urbanisme et développement 91,463\$

Loisirs et culture 157,356\$

Frais de financement..... 89,000\$

Total des dépenses de fonctionnement..... 1,432,080\$

Total conciliation à des fins fiscales.....(24,400\$)

Total dépenses en immobilisation..... 344,904\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Samson et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'il est nécessaire d'imposer et de prélever les taxes suivantes pour l'année 2019.

Foncière..... 0.653667\$

Emprunt égout..... 0.2162\$

Opération égout..... 0.22766419\$

Emprunt égout desservi 284.29\$

Opération égout desservi 180.40\$

Taxe foncière SQ..... 0.08670\$

ADOPTÉE

2018-12-309

4. Adoption du plan triennal d'immobilisation pour 2019-2020-2021

Le maire dépose le plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021.

Sur proposition de Manon Olivier, il est résolu l'unanimité des membres de ce conseil d'adopter le plan triennal tel que déposé.

Copie en annexe

ADOPTÉE

5. Période de questions

Aucune question n'a été soulevée.

2018-12-310 6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par André Samson et il résolu unanimement par les membres du conseil présents

DE LEVER l'assemblée à 19h38.

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière